

naturel dont dépendent ces modes de vie. Manifestement, les résidents du Nord doivent avoir l'occasion de participer à la mise en valeur des ressources mais ils doivent également avoir le choix de poursuivre leurs activités traditionnelles. La possibilité de poursuivre ces activités traditionnelles ne peut être compromise par les activités reliées à la mise en valeur des ressources.

L'objectif du Gouvernement des T.N.-O. est d'accroître son influence sur les projets de mise en valeur des ressources, de façon à ce que les résidents du Nord puissent avoir voix au chapitre en ce qui concerne l'avenir du Nord et ainsi profiter de la mise en valeur des ressources.

Le Programme énergétique national, notamment le Bill C-48, a été à l'origine de grandes préoccupations pour le Gouvernement des T.N.-O.. L'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'hon. Richard Nerysoo, a résumé les sentiments du Gouvernement des T.N.-O. relativement au Bill C-48 lorsqu'il s'est adressé au Comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics, à Ottawa, le 2 avril 1984:

"Le Bill C-48 restreindrait davantage l'évolution constitutionnelle des T.N.-O.. Ce projet de loi réserve fermement les avantages de toutes les ressources pétrolières et gazières au gouvernement fédéral... qui en a la régie et le bénéfice... pour l'ensemble des T.N.-O.: la terre ferme et les îles, les ressources souterraines et sous-marines."

Dans l'ensemble, le Programme énergétique national peut avoir ralenti l'évolution constitutionnelle mais, en même temps, il a amené le Gouvernement des T.N.-O. à examiner attentivement son rôle dans le processus de la mise en valeur des ressources. Dans les cas où la législation et le mandat du gouvernement fédéral étaient clairs, le Gouvernement des T.N.-O. a exigé un droit de participation. Dans les cas où l'on a identifié des lacunes dans le mandat fédéral,